

ACTUALITÉ

Les experts, carte maîtresse de l'hôtel Drouot... Pour mieux protéger acheteurs et vendeurs des problèmes suscités par certains marchés sensibles, Drouot lance avec les compagnies d'experts un *vetting* pour ses lots phares.



Alexandre Giquello, président du conseil de surveillance de Drouot Enchère.

© MARIE-PIERRE MOINET

Pour faire face aux difficultés potentielles que pourraient présenter des objets « sensibles », pour reprendre un terme employé par la présidente du Conseil des ventes volontaires Catherine Chadelat, Drouot resserre ses liens avec les experts. « Aujourd'hui, Drouot doit renforcer sa nature profonde, c'est-à-dire ses liens essentiels avec les experts, un modèle unique au monde », souligne Alexandre Giquello, président du conseil de surveillance de Drouot Enchère. Un sentiment partagé par Alexandre Ferri, membre du conseil d'administration de Drouot Patrimoine, aussi à l'origine de cette réflexion. Dès cet été, un nouveau partenariat est mis en place avec les présidents des chambres et autres syndicats de la profession. En l'absence d'encadrement législatif précis sur la fonction d'expert, indispensable auxiliaire des maisons de ventes, ces organismes constituent en effet des références pour le consommateur, acheteur ou vendeur. Ils offrent d'incontestables gages de garantie et de sérieux. « Les chambres d'experts affiliées à la CEDEA – la Confédération européenne des experts d'art (fondée en 1988) – ont un code de déontologie et ont mis en place un cadre de mesures disciplinaires, qui leur sont communs. Elles ont par ailleurs des règles d'admission très proches. Ainsi, pour la CNE (Compagnie nationale des experts), cela signifie dix ans d'ancienneté, un casier judiciaire vierge, deux spécialités au maximum, une assurance obliga-

toire, la reconnaissance de ses pairs, mais aussi réaliser des publications et des catalogues », souligne son président, Frédéric Castaing. Dans le vide juridique actuel, « l'affiliation à l'une de nos compagnies est donc un gage d'expérience, de connaissance et d'indépendance », ajoute-t-il. De son côté, le président du Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art et objets de collection (SFEP), Michel Maket, précise que « l'obligation de garantie financière, d'être assuré, depuis la réforme législative, se révèle très positive. Ici, au syndicat, cette obligation existe depuis 1956 ». Ces compagnies d'experts sont une spécificité « culturelle » française avec nos voisins belges, un repère et une protection pour l'amateur d'art. Avec Drouot, les liens sont historiques. « Le SFEP a été fondé en 1945 par des experts qui presque tous travaillaient à Drouot, et c'est encore le cas aujourd'hui », observe Michel Maket. L'une des grandes différences entre l'hôtel Drouot et les maisons de ventes anglo-saxonnes réside dans ce vivier de compétences étroitement liées aux activités de ce temple du marché parisien, quand les *auctioneers* étrangers disposent de services en interne. « Certains ont des compétences parfois plus poussées que les spécialistes internes des maisons de ventes anglo-saxonnes, et ce notamment grâce à leur longue pratique », note d'ailleurs Michel Maket. L'une des forces de Drouot, c'est donc cette pléiade de savoirs et de connaissances renforcés par des années de pratique sur le terrain :



1/ Olivier Lange, directeur général de Drouot Patrimoine. © MARIE-PIERRE MOINET

2/ Alexandre Ferri, membre du conseil d'administration de Drouot Patrimoine. © CYRIL BAILLEUL

3/ Michel Maket, président du SFEP (Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art et objets de collection). DR

4/ Frédéric Castaing, président de la CNE (Compagnie nationale des experts). DR

environ 115 membres pour le SFEP, et près de 150 experts pour la CNE, fondée en 1971. Des « sachants » à l'avis très écouté. Or, aujourd'hui, le dynamisme du marché de l'art parisien peut s'accompagner parfois de questions liées à la provenance des pièces, aux réclamations de pays « source », voire à l'authenticité dans des domaines comme les arts d'Asie, précolombiens, mésopotamiens... Des menaces ou des difficultés qui imposent une vigilance accrue. C'est pour cette raison que les responsables de l'hôtel Drouot ont décidé, en accord avec les présidents des compagnies d'experts, de créer une structure nouvelle. « Notre but est de sécuriser les ventes au bénéfice du consommateur », explique Olivier Lange, directeur général de Drouot Patrimoine. À l'image des plus grandes foires d'art et d'antiquités du monde, Drouot disposera d'un *vetting* chargé, dans un premier temps, de veiller sur les expositions communes de l'hôtel des ventes organisées régulièrement lors des sessions les plus importantes. Le principe ? Lors de la préparation de ces présentations de prestige des *highlights* à venir, ses responsables pourront, en cas de doute sur un objet, se tourner vers les présidents du SFEP et de la CNE. Ces derniers consulteront alors leurs adhérents, et rendront un avis sur lequel les dirigeants de Drouot s'appuieront pour trancher et, le cas échéant, demander le retrait de la pièce. Ce comité d'admission des objets fonctionnera en synergie et en amont. Des catalogues particulièrement travaillés et

multilingues, dont le contenu sera examiné par ce nouveau comité, devraient en sus voir le jour pour chaque grande exposition. La Compagnie des experts en ameublement, objets d'art et de collection, près la Cour d'Appel et le Tribunal de grande instance de Paris, est invitée « à participer à la réflexion commune », indique M^e Giquello. Frédéric Castaing, lui, se félicite de cette « démarche dynamique et commune s'appuyant sur l'atout des compagnies d'experts » et qui permettra de désamorcer les problèmes. Pour Olivier Lange, la création de ce comité d'admission des objets pour les expositions collégiales est « la première étape d'un plan d'action commune » avec les chambres d'experts. Celui-ci devrait adresser un message limpide aux publics étrangers friands de Drouot, des Anglo-Saxons aux Asiatiques, très réceptifs au label de qualité que représente cette place de ventes. Dans les prochains mois, ce comité pourrait voir son rôle élargi et devenir une véritable vigie du marché. Une instance qui pourrait ainsi alerter usagers des ventes et pouvoirs publics dans le cas d'affaires comme celle qui secoue actuellement le domaine des lettres et manuscrits. Dans l'ensemble, cette démarche visant à éliminer les œuvres douteuses et à protéger le consommateur devrait plaire au Conseil des ventes volontaires, sensible à toutes les innovations destinées à renforcer la transparence et la sécurité des achats aux enchères. L'initiative devrait consolider et stimuler le marché français. ●